

**Entente générale de production SRC/FCM restructurée
au 21 juin 2017**

Titre de l'article	Ancien article	Numéro d'article actuel
Application	1	1
Restrictions et pratiques interdites	5	2
Griefs et arbitrage	24	3
Durée, résiliation et renouvellement	25	4
Définition des termes	2	5
Modalités générales applicables	3	6
Répétitions et auditions	4	7
Force Majeure, remise et annulation	6	8
Engagement de non-membres	12	9
Exécutions occasionnelles	13	10
Frais de transport et de déplacement	14	11
Majorations (Anciennement Catégories particulières et majorations)	15	12
Cumul dans les productions de la Société	17	13
Habillage (costumes et/ou maquillage compris)	22	14
Caisse de retraite des musiciens du Canada	23	15
	11	
	26.19	
	26.20	
Catégories particulières (Comprend dorénavant les sections Entrevues avec les musiciens et Musiciens figurants)	26.21	
	26.22	
	26.23	16
Copie	18	17
Arrangement et orchestration	19	18
Composition	20	19
Musicothécaires	21	20
Module 2 (La section Musiciens figurants ne fait plus partie de cet article)	26	21
Appareils de musique électronique (AME)	16	Module 3 (article 22)
Retransmission	Module 3	Module 4 (article 23)
Segment d'émission (Extraits)	28	24
Bandes-annonces et autopublicités (Porte maintenant le titre Extraits dans une bande-annonce ou une autopublicité)	9 (Module 1)	24.2 (Module 5)
Forfaits	29	25
Utilisation d'archives	Nouveau	26
Utilisation à des fins éducatives	7 (Module 1)	27 (Module 5)
Festivals et concours	8 (Module 1)	28 (Module 5)
Sommaire des cachets	Module 5	Module 6